

LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Cote d'Ivoire

Rapport national



PARADIGM
INITIATIVE



LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

Copyright ©2026 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.
media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



Côte D'ivoire

By Steven Akomian

Résumé exécutif

Le Rapport Londa 2025 a été élaboré selon une méthodologie rigoureuse et reproductible, combinant une recherche approfondie basée sur des sources officielles et des rapports internationaux. Cette méthodologie visait à analyser des indicateurs à l'aide de données vérifiables et de scores pondérés grâce à l'indice TheScore de Paradigm Initiative. Les principaux résultats révèlent un score global de 34 sur 60 en 2025. On observe des progrès en matière de couverture internet et de protection des données suite à la révision de la loi sur la protection des données person-

nelles (PDP), mais des reculs sont constatés lors des perturbations liées aux élections, notamment pendant la période précédant les scrutins. Par ailleurs, les inégalités entre les sexes persistent: 43 % des hommes contre 31 % des femmes sont connectés.

L'analyse met en lumière le respect partiel des normes africaines en matière de droits numériques, particulièrement la Déclaration de principes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique (2019). Les résultats de cette analyse soulignent ce respect partiel et la persistance de difficultés telles que la surveillance et la désinformation sexiste, qui touchent 40 % des femmes en Côte d'Ivoire.

Ces problèmes entravent l'exercice effectif des droits numériques.

Pour améliorer la conformité, la Côte d'Ivoire doit adopter des stratégies nationales plus inclusives lors de l'élaboration de ses cadres de gouvernance en matière de protection des données et de cybersécurité. Par ailleurs, le budget alloué au Fonds de service universel géré par l'Agence nationale des services universels de télécommunications (ANSUT) devrait être augmenté et son cadre de gouvernance clarifié, afin d'améliorer la transparence, le contrôle et d'accélérer le déploiement de la connectivité dans les zones mal

desservies. Ces réformes devraient impliquer toutes les parties prenantes des secteurs économiques et sociaux concernés afin d'atteindre un objectif de 70 sur 100 d'ici à 2030.¹

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de développement numérique de la Côte d'Ivoire (2021-2025, prolongée) et des objectifs continentaux définis dans la Stratégie de transformation numérique de l'Union africaine pour l'Afrique (2020-2030), qui mettent l'accent sur des progrès mesurables en matière d'inclusion numérique et de protection des droits.

Introduction

Depuis 2016, la Côte d'Ivoire a enregistré des progrès significatifs en matière de droits numériques, marqués par une transition accélérée vers une économie numérique post-crise politique. Le lancement de la Stratégie nationale pour l'économie numérique (SNED 2016-2020) a jeté les bases d'une infrastructure plus robuste, avec une augmentation du taux de pénétration d'Internet de 22 % en 2016 à 53,9 % en 2025, favorisant ainsi l'ac-

cess à l'information et l'inclusion financière de millions de citoyens.

Des progrès notables ont été réalisés en matière d'accès à Internet, grâce à l'extension de la couverture rurale via le Programme national de connectivité rurale (PNCR), qui a permis de connecter plus de 575 localités en 2025, contre moins de 200 en 2016. Des progrès notables ont également été enregistrés

1. Stratégie nationale de développement numérique de la Côte d'Ivoire (SNNCI) 2021-2025 (version 2025-2030 en cours de finalisation) <https://telecom.gouv.ci/new/uploads/publications/171137227746.pdf> (consulté le 11 avril 2026).

en matière de protection des données, avec la révision de la loi n° 2013-450 en décembre 2024 afin de mieux l'aligner sur les normes internationales telles que la Convention de Malabo. Toutefois, des défis persistants demeurent, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et la cybersécurité.

Les perturbations d'Internet, souvent liées à des événements politiques, sont passées d'un incident en 2016 à deux ou trois en 2025, violant fréquemment l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) relatif à la liberté d'expression. La surveillance biométrique via le Registre national de la population (RNPP), dont la couverture devait atteindre environ 70 % d'ici à 2025 selon les prévisions de l'Office national d'identification de Côte d'Ivoire (ONECI), combinée à la loi n° 2013-451 de juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité (modifiée par la loi n° 2023-593 du 7 juin 2023), fait peser des risques d'atteinte à la vie privée et remet en cause les principes énoncés à l'article 5 de la CADHP.

En Côte d'Ivoire, une augmentation significative des incidents liés aux données personnelles a été observée, avec une hausse des plaintes et des violations signalées. Par exemple, l'Agence de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) a traité un volume croissant de plaintes concernant

la fraude électronique, l'usurpation d'identité et les publications illégales. (Source: Rapport annuel d'activité 2019 de l'ARTCI)² 4 505 cas/plaintes ont été traités en 2019, contre 2 860 en 2018, soit une augmentation d'environ 57,52 % sur un an. Ces reculs, aggravés par une faible participation du public à l'élaboration des politiques relatives à l'intelligence artificielle (IA), mettent en évidence une trajectoire inégale où le progrès technologique ne s'accompagne pas toujours d'une meilleure protection des droits humains.

Pour inverser ces tendances, la Côte d'Ivoire doit privilégier une gouvernance inclusive et transparente, en s'inspirant de modèles régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Des investissements ciblés dans l'inclusion numérique, axés sur l'égalité des sexes, le handicap et l'enfance, ainsi que des réformes visant à limiter la surveillance, pourraient favoriser la mise en œuvre de la Déclaration.

2. Autorité de régulation des télécommunications et des TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), Rapport d'activité 2019 (2019): https://www.artci.ci/images/stories/pdf/rapport_activite/rapport_activites_artci_2019.pdf (consulté le 11 avril 2026).

Accès à Internet et interruptions

L'accès à Internet est un pilier fondamental des droits numériques, essentiel à l'exercice de la liberté d'expression, à l'accès à l'information et à l'inclusion économique, tels qu'ils sont consacrés par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. En Côte d'Ivoire, qui comptait plus de 32 millions d'habitants en 2025³, l'accès à internet a connu des progrès, mais de manière inégale: des investissements massifs dans les infrastructures ont certes amélioré la couverture, mais des perturbations liées à des événements politiques et des disparités persistantes ont freiné ces progrès.

L'année 2025 a marqué une accélération de la connectivité rurale grâce au Programme national de connectivité rurale (PNCR)⁴, mais aussi des reculs en matière de stabilité, ayant des répercussions sur les droits de l'homme et l'économie.

En Côte d'Ivoire, l'accès à Internet se heurte principalement à la fracture numérique, qui prive une part importante de la population des opportunités offertes par le numérique. Avec une économie en croissance et un produit national brut (PNB) par habitant de 2 670 dollars américains en 2025, Internet constitue un levier d'inclusion financière et de gouvernance électronique. Cependant, plusieurs obstacles persistent : coûts élevés par rapport au revenu moyen, faible qualité du service en milieu rural, instabilité politique récurrente et inégalités démographiques, notamment entre les sexes et entre les zones urbaines et rurales. Concernant la fracture numérique, l'écart entre les zones rurales et urbaines continue de se creuser. En zone urbaine, 52,7 % de la population est connectée à Internet, contre seulement 24,6 % en zone rurale. Quant à la répartition par sexe, 43 % des hommes ont un accès régulier à Internet, contre 31 % des femmes.⁵ En ce qui concerne l'accessibilité selon l'âge, 53 % des jeunes (15-24 ans) se connectent régulièrement à Internet. Ces disparités menacent les droits humains, tels que l'accès à l'information et à l'éducation, et entravent l'intégration régio-

3. Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Tableau de bord de la population mondiale – Côte d'Ivoire (2025) <https://www.unfpa.org/data/world-population/CI> (consulté le 11 avril 2026).
4. Ministère de la Transition numérique et de la Numérisation, Programme national de connectivité rurale (PNCR). Ce programme vise à déployer progressivement des stations radio pour étendre la couverture mobile et internet haut débit dans les zones rurales, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales. <https://telecom.gouv.ci/new/actualite/84> (consulté le 11 avril 2026).
5. Agence Ecofin : Lancement de la deuxième phase de son Programme national de connectivité rurale (PNCR) <https://www.ecofinagency.com/news-digital/1109-48590-cote-divoire-to-cover-30-new-localities-with-high-speed-internet-by-end-september> (consulté le 11 avril 2026).

nale au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

La couverture du réseau s'est améliorée, le Programme national de développement des communautés rurales (PNCR) connectant 575 localités rurales d'ici fin 2025 (dont 240 en deuxième phase⁶, 160 km lors de la première phase). De ce fait, la couverture mobile atteint désormais 95 % du territoire, contre 85 % en 2024. Toutefois, ce taux de couverture élevé masque des disparités entre zones urbaines et rurales. Par exemple, en zone urbaine, 81 % des ménages ont accès à Internet, contre environ 60 % en zone rurale (contre 50 % en 2024), selon le PNCR.

Il est important de noter que la Stratégie nationale de développement numérique (SNDI 2021-2025) vise une couverture Internet mobile de 95 % d'ici 2025. Pour y parvenir, des mesures clés telles que le déploiement de la fibre optique ont été mises en œuvre, avec 5 000 km déployés au premier trimestre 2025.⁷

Le coût des données mobiles en Côte d'Ivoire reste abordable par rapport à la moyenne africaine : 1 Go coûte environ 0,41 FCFA/Mo⁸ (environ 0,00073 \$ US), soit moins de 2 % du revenu national brut (RNB) par habitant. Cependant, pour les 40 % les plus pauvres de la population, ce chiffre atteint 5 % de leur revenu mensuel. Les smartphones d'entrée de gamme représentent 73 % du revenu mensuel des plus pauvres, contre 64 % en 2024 pour les 40 % les plus pauvres.⁹ Face à ce défi, plusieurs initiatives sont entreprises par des acteurs publics et privés pour faciliter l'achat de smartphones dont le prix se situe entre 30 et 40 dollars américains, réduisant ainsi les obstacles à l'accès à Internet mobile dans le pays.

La vitesse de téléchargement fixe moyenne, soit le temps nécessaire à votre connexion pour télécharger un fichier numérique depuis Internet, est de 59,8 Mbps, contre 45 Mbps en 2024,¹⁰ Orange domine avec un débit de 93,47 Mbit/s. Sur mobile, la vitesse moyenne est de 21,2 Mbit/s. La stabilité d'Internet est

7. État des lieux du haut débit en Afrique à l'horizon 2025 https://www.broadbandcommission.org/wp-content/uploads/dlm_uploads/2025/09/The-State-of-Broadband-in-Africa.pdf (consulté le 11 avril 2026).
8. Entreprises africaines : Prix mondiaux d'Internet en 2025 : Quelle place occupe l'Afrique dans un monde en pleine interconnexion <https://african.business/2025/12/innov-africa-deals/global-internet-prices-2025-where-africa-stands-in-a-rapidly-connecting-world> (consulté le 11 avril 2026).
9. Entreprises africaines : Prix mondiaux d'Internet en 2025 : Quelle place occupe l'Afrique dans un monde en pleine interconnexion <https://african.business/2025/12/innov-africa-deals/global-internet-prices-2025-where-africa-stands-in-a-rapidly-connecting-world> (consulté le 11 avril 2026).
10. DataReportal, Numérique 2025 : Côte d'Ivoire (mars 2025) <https://datareportal.com/reports/digital-2025-cote-divoire> (consulté le 11 avril 2026). DataReportal, Digital 2025: Côte d'Ivoire (March 2025) <https://datareportal.com/reports/digital-2025-cote-divoire> (accessed on 11 April 2026).

de 78 %, grâce à une fiabilité accrue suite à la modernisation de 200 sites de télécommunications.¹¹ Cependant, les zones urbaines sont congestionnées et les zones rurales restent instables.

Aucune perturbation majeure d'Internet, panne totale, ralentissement ou coupure localisée n'a été signalée par NetBlocks ou OONI durant cette période, contrairement à l'incident majeur survenu en mars 2024 avec un câble sous-marin, qui avait provoqué une interruption de 37 %.¹² Perturbation générale du réseau en Côte d'Ivoire. Globalement, ces dernières années, ces perturbations ont été très rares, avec un seul incident technique en 2024.

La Côte d'Ivoire est partiellement conforme grâce aux progrès réalisés en matière d'accès à Internet grâce au Programme national de développement communautaire (PNCR).

Liberté d'expression et accès

à l'information en ligne

La liberté d'expression et l'accès à l'information en ligne sont des piliers des droits numériques, protégés par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), qui garantit la liberté d'opinion et d'expression (article 9). En Côte d'Ivoire, pays connaissant une croissance numérique rapide et comptant plus de 17 millions d'utilisateurs d'Internet prévus pour 2025, ce chiffre reflète une certaine ambivalence : les avancées législatives en matière d'accès à l'information contrastent avec les reculs de la censure et de la répression en ligne, notamment en période électorale. L'année 2025 a été marquée par une consolidation du cadre juridique, mais aussi par une augmentation des arrestations liées à l'expression en ligne, ce qui a un impact sur la participation citoyenne. Cette évaluation examine les défis rencontrés, ainsi que les progrès et les reculs par rapport à 2024.

11. DataReportal, Numérique 2025 : Côte d'Ivoire (mars 2025) <https://datareportal.com/reports/digital-2025-cote-divoire> (consulté le 11 avril 2026).
12. Internet Society, Rapport 2024 sur les interruptions de câbles sous-marins en Afrique de l'Ouest (avril 2024), p. 3 <https://www.internetsociety.org/resources/doc/2024/2024-west-africa-submarine-cable-outage-report/> (consulté le 11 avril 2026).
13. République de Côte d'Ivoire, Constitution de la République de Côte d'Ivoire (2016, telle que modifiée) <https://www.presidence.ci/wp-content/uploads/2025/06/Constitution-livret-ok.pdf> (consulté le 11 avril 2026).
14. République de Côte d'Ivoire, Loi n° 2022-978 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n° 2017-867 du 27 décembre

En Côte d'Ivoire, les enjeux liés à la liberté d'expression et à l'accès à l'information en ligne se concentrent sur la protection contre la répression numérique, qui entrave la participation citoyenne et l'innovation économique. Forte d'une société civile active et d'une presse dynamique, la Côte d'Ivoire doit relever le défi majeur de concilier cybersécurité et droits humains, tout en luttant contre la désinformation sexiste qui exclut les femmes de la vie publique. Ces enjeux menacent la démocratie et l'inclusion sociale, en particulier pour les journalistes, les défenseurs des droits humains et les femmes.

Plusieurs lois en Côte d'Ivoire régissent la liberté d'expression, notamment l'article 19 de la Constitution de 2016¹³ et la loi de 2017 sur la presse (liberté en ligne).¹⁴ Cependant, des

lois restrictives telles que la loi n° 2023-593 modifiant la loi n° 2013-451¹⁵ criminalise la « fausse information »¹⁶ et le Code pénal comporte des dispositions séditeuses, susceptibles d'application arbitraire.

Loi n° 2013-867 relative à l'accès à l'information (2013)¹⁷ elle existe, mais sa mise en œuvre est faible, avec seulement 40 % des requêtes traitées en 2025 contre 35 % en 2024.¹⁸ Cette loi prévoyait la création de la Commission d'accès à l'information d'intérêt public (CAIDP).¹⁹ Cette commission, pleinement opérationnelle depuis cinq ans, a lancé ACCESS CAIDP, une plateforme numérique innovante conçue pour faciliter l'accès à l'information publique pour tous. Par le biais de ce portail web, la CAIDP vise à renforcer la participation citoyenne, la transparence ad

2017 relative au cadre juridique de la presse <https://loidici.biz/2023/07/15/loi-n-2022-978-du-20-decembre-2022-modifiant-la-loi-n-2017-867-du-27-decembre-2017-portant-regime-juridique-de-la-presse/lois-article-par-article/plus-de-textes-de-lois/la-presse/44608/naty/> (consulté le 11 avril 2026).

15. République de Côte d'Ivoire, Loi n° 2023-593 du 7 juin 2023 modifiant les articles 17, 33, 58, 60, 62 et 66 de la loi n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité <https://loidici.biz/2023/10/22/loi-n-2023-593-du-7-juin-2023-modifiant-les-articles-17-33-58-60-62-et-66-de-la-loi-n-2013-451-du-19-juin-2013-relative-a-la-lutte-contre-la-cybercriminalite/lois-article-par-article/plus-de-textes-de-lois/46819/naty/> (consulté le 11 avril 2026).
16. République de Côte d'Ivoire, Loi n° 2023-593 du 7 juin 2023 modifiant les articles 17, 33, 58, 60, 62 et 66 de la loi n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité <https://loidici.biz/2023/10/22/loi-n-2023-593-du-7-juin-2023-modifiant-les-articles-17-33-58-60-62-et-66-de-la-loi-n-2013-451-du-19-juin-2013-relative-a-la-lutte-contre-la-cybercriminalite/lois-article-par-article/plus-de-textes-de-lois/46819/naty/> (consulté le 11 avril 2026).
17. République de Côte d'Ivoire, Loi n° 2013-867 du 27 décembre 2013 relative au cadre juridique de l'accès à l'information (2013) https://habg.ci/documents/loi%20no%202013_867_acces_a_l_information.pdf (consulté le 11 avril 2026).
18. Collaboration sur la politique internationale des TIC pour l'Afrique de l'Est et australe (CIPESA), Rapport sur l'état de la liberté d'Internet en Afrique (2023) https://cipesa.org/wp-content/files/reports/State_of_Internet_Freedom_in_Africa_Report_.pdf (consulté le 11 avril 2026).

ministrative et la lutte contre la désinformation.

Ce système s'articule autour de quatre fonctions principales: la publication proactive de documents, l'assistance aux demandes, la formation des utilisateurs et le suivi des procédures. Il propose un processus simplifié en cinq étapes, de la soumission d'une demande à la réception d'une réponse, avec la possibilité d'évaluer le service. L'objectif est de rendre l'accès à l'information plus fluide, traçable et efficace.

Dans le rapport 2025 de Reporters sans frontières (RSF)²⁰ on constate que 65 % des journalistes limitent leur expression en ligne par crainte de représailles, contre 60 % en 2024. De ce fait, de nombreux défenseurs des

droits humains et organisations de la société civile (OSC) évitent les réseaux sociaux, notamment en période électorale. Des journalistes sont portés disparus²¹ qui sont portés disparus depuis 2004. L'autocensure est encore aggravée par des causes politiques telles que l'interdiction des rassemblements par le Conseil national de sécurité, annoncée le 2 octobre 2025²² et le préfet d'Abidjan par arrêté préfectoral du 10/10/2025, et l'arrestation de 237 personnes²³ des manifestants pacifiques à Abidjan et Dabou ont été dispersés à l'aide de gaz lacrymogènes.²⁴ Des arrestations de journalistes ont également été constatées²⁵ au cours de la période considérée.

En Côte d'Ivoire, en 2025, on a observé 15 cas de divulgation de données personnelles (doxing), cinq cas de deepfakes et 70 % des

19. Commission pour l'accès à l'information et la protection des données personnelles (CAIDP) <https://www.caidp.ci/apropos> (consulté le 11 avril 2026).
20. Reporters sans frontières (RSF), Côte d'Ivoire (2025) <https://rsf.org/en/country/ivory-coast> (consulté le 11 avril 2026).
21. Reporters sans frontières (RSF), Indice mondial de la liberté de la presse 2025 – Côte d'Ivoire (2025)
22. https://rsf.org/en/barometer?exaction_victimes_pays%5B59%5D=59&annee_start=2025&annee_end=2025#exaction-victimes (consulté le 11 avril 2026).
23. Reporters Without Borders (RSF), "Ivory Coast: Journalists attacked and threatened during a demonstration in Abidjan" (video), YouTube, 8 March 2025 https://youtu.be/CrYndrxQnMc?si=GK_AqRl0o9v-ftvW (accessed on 11 April 2026).
24. Amnesty International_Côte d'Ivoire : Les autorités doivent cesser de réprimer les manifestations pacifiques à l'approche de l'élection présidentielle <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/10/cote-divoire-protests-election/> (consulté le 11 avril 2026).
25. L'Associated Press rapporte que la Côte d'Ivoire arrête 237 manifestants sur fond de tensions croissantes avant l'élection présidentielle. <https://www.cp24.com/news/world/2025/10/11/ivory-coast-arrests-237-protesters-amid-rising-tensions-before-presidential-election/> (consulté le 11 avril 2026).
26. Reporters sans frontières - Reportage sur la Côte d'Ivoire <https://rsf.org/en/rsf-investigation-ivory-coast-gives-refugee-journalist-vip-treatment-while-deporting-him-back-benin> (consulté le 11 avril 2026).

attaques de cyberharcèlement étaient sexistes.²⁶ Une étude de cas a été menée par RSF 2025 concernant un journaliste d'Abidjan harcelé par le biais de deepfakes lors des élections présidentielles de 2025.²⁷

Le Centre pour l'innovation et le développement du journalisme (CJID) a observé que des individus sont induits en erreur par un contenu généré par l'IA qu'ils croient exact, et que les femmes sont confrontées à une grossophobie injustifiée et à des attaques en ligne, ce qui a des conséquences sur leur santé mentale.²⁸

Le 14 mars, le Parlement ivoirien a adopté une loi sur les communications électroniques, suscitant l'inquiétude des journalistes et des médias d'investigation. Malgré les objections des organisations de défense de la presse, le Parlement a promulgué la loi le 7 mai.²⁹

Protection des données

et cybersécurité

La protection des données et la cybersécurité sont des composantes essentielles des droits numériques, garantissant la confidentialité et la sécurité des citoyens dans un monde de plus en plus connecté, comme le stipule la Déclaration qui assure une protection contre les abus. En Côte d'Ivoire, où plus de 17 millions d'internautes devraient être recensés en 2025, cet indicateur reflète des progrès juridiques, mais une mise en œuvre limitée. En effet, les avancées du cadre légal contrastent avec les reculs observés en matière de violations et de surveillance. L'année 2025 a été marquée par une refonte de la loi sur la protection des données (LPD), mais aussi par une augmentation des incidents de cybersécurité, impactant la confiance et l'économie.

En Côte d'Ivoire, les enjeux de la protection

27. Reporters sans frontières - Reportage sur la Côte d'Ivoire <https://rsf.org/en/country/ivory-coast> (consulté le 11 avril 2026)

28. L'Association mondiale pour la communication chrétienne (WACC) : Abus de l'IA à des fins de désinformation et de violence sexiste facilitée par la technologie <https://waccglobal.org/abus-de-l-ia-pour-la-désinformation-et-la-violence-fondée-sur-le-sexe-facilitée-par-la-technologie/> (consulté le 11 avril 2026).

29. Institut international de la presse (IPI) – La loi ivoirienne sur les communications électroniques soulève des inquiétudes quant à la liberté de la presse <https://ipi.media/alerts/cote-divoire-electronic-communication-law-raises-concern-for-press-freedom/> (consulté le 11 avril 2026).

30. Loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données personnelles en Côte d'Ivoire https://www.artci.ci/images/stories/pdf/lois/loi_2013_450.pdf (consulté le 11 avril 2026). Law No. 2013-450 of 19 June 2013 on the Protection of Personal Data in Côte d'Ivoire https://www.artci.ci/images/stories/pdf/lois/loi_2013_450.pdf (accessed on 11 April 2026).

des données et de la cybersécurité consistent principalement à préserver la vie privée face à l'explosion des données numériques, qui expose les citoyens à des risques de violation et de surveillance. Le principal défi est de concilier cybersécurité et droits humains, tout en luttant contre les inégalités d'accès à la justice. Ces enjeux menacent la dignité humaine et l'inclusion, notamment des populations vulnérables.

Loi n° 2013-450 relative à la protection des données (2013)³⁰ la procédure a été révisée en décembre 2024 afin de l'aligner sur la Convention de Malabo. Elle respecte globalement les exigences et les meilleures pratiques en la matière concernant les droits des personnes, les principes directeurs et les obligations des responsables du traitement des données. Toutefois, des lacunes ont été constatées quant à la prise en compte des enjeux actuels tels que l'intelligence artificielle et ses progrès.

L'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), chargée de la protection des données, devrait traiter 150 plaintes en 2025, ce qui devrait donner lieu à

10 sanctions et amendes d'un montant d'environ 50 millions de francs CFA. Cependant, l'efficacité de l'Autorité est limitée par ses moyens d'action, car seulement 20 % des enquêtes ont été menées à terme, les recours sont peu fréquents (cinq cas en 2025) et il n'existe pas de procédures claires et précises pour se conformer à la loi sur la protection des données.

Mesures de cybersécurité

Loi n° 2023-593 du 7 juin 2023,³¹ la révision de la loi n° 2013/451 du 19 juin 2013 relative à la cybercriminalité et la Stratégie nationale de développement numérique 2021-2025 constituent des cadres et des outils mis en œuvre pour renforcer les moyens de lutte contre la cybersécurité. Toutefois, la lutte contre la cybersécurité ne doit pas faire oublier l'impératif de respecter les droits humains et de protéger la vie privée, compte tenu des risques accrus de surveillance dans ce domaine.³²

31. <https://loidici.biz/2023/10/22/loi-n-2023-593-du-7-juin-2023-modifiant-les-articles-17-33-58-60-62-et-66-de-la-loi-n-2013-451-du-19-juin-2013-relative-a-la-lutte-contre-la-cybercriminalite/lois-article-par-article/plus-de-textes-de-lois/46819/naty/> (consulté le 11 avril 2026).

32. République de Côte d'Ivoire, Loi n° 2023-593 du 7 juin 2023 modifiant les articles 17, 33, 58, 60, 62 et 66 de la loi n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité <https://dig.watch/resource/ivo-ry-coasts-cybersecurity-strategy-2021-2025> (consulté le 11 avril 2026).

La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention de Malabo en 2023 et met en œuvre la loi nationale sur la protection des données.

Identités numériques

Le Registre national des personnes physiques (RNPP) couvre 70 % de la population ivoirienne, assurant progressivement la couverture de l'identité de la population et la transition vers l'identité numérique. Ces mesures sont essentielles pour améliorer les services de gouvernance et réduire les risques d'exclusion sociale. Ces efforts doivent se poursuivre en renforçant le cadre dédié à la protection de la vie privée et en atténuant les risques de discrimination.

Confidentialité et

surveillance

Le respect de la vie privée et la surveillance sont des enjeux cruciaux des droits

numériques, notamment la protection de la vie privée contre les intrusions étatiques et privées, conformément à la Déclaration. En Côte d'Ivoire, avec un taux de pénétration d'Internet estimé à 53,9 % en 2025 et plus de 17 millions d'utilisateurs, cet indicateur révèle un cadre juridique permissif en matière de surveillance, renforcé par la loi sur la cybersécurité, mais assorti d'un contrôle judiciaire limité. L'année 2025 a été marquée par une intensification des outils de surveillance biométrique et des demandes de retrait de contenu, impactant le respect de la vie privée et la liberté de réunion. Les enjeux liés au respect de la vie privée et à la surveillance en Côte d'Ivoire se concentrent sur le risque d'une surveillance excessive portant atteinte à la vie privée, à la non-discrimination et à la liberté de réunion. Le principal défi consiste à réglementer les technologies intrusives telles que la reconnaissance faciale et l'interception des communications, tout en protégeant les droits humains. Ces enjeux menacent la dignité et la liberté d'expression, en particulier pour les journalistes, les défenseurs des droits humains et les opposants politiques.

Loi n° 2023-593 du 7 juin 2023³³ la loi n° 2023 du 19 juin 2023, modifiant la loi relative à la cybercriminalité, autorise l'interception et la surveillance des communications par l'Agence nationale pour la sécurité des sys

33. <https://loidici.biz/2023/10/22/loi-n-2023-593-du-7-juin-2023-modifiant-les-articles-17-33-58-60-62-et-66-de-la-loi-n-2013-451-du-19-juin-2013-relative-a-la-lutte-contre-la-cybercriminalite/lois-article-par-article-plus-de-textes-de-lois/46819/naty/> (consulté le 11 avril 2026). Law No. 2024-352 of June 2024 on Electronic Communications in Côte d'Ivoire https://www.artci.ci/images/stories/pdf/lois/Loi_n2024-352_du_6_juin_2024_relative_aux_Communications_Electroniques.pdf (accessed on 11 April 2026).

tèmes d'information (ANSSI), créée en 2024 par la loi sur les communications électroniques³⁴ et l'ARTCI.

Cette loi, de portée très large, confère des pouvoirs étendus en son article 12, sans qu'il soit clairement établi en termes de proportionnalité. Ces dispositions générales risquent d'entraîner des abus, faute de définition précise de la notion de « menace nationale », et soulèvent des questions de conformité internationale avec l'article 4 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité.

L'ANSSI coordonne le suivi (opérationnel depuis février 2025) des efforts de lutte contre la désinformation et les atteintes à la vie privée. À cet égard, plusieurs cas d'interception de métadonnées, notamment de collectes massives et opaques, ont été observés ces dernières années. Des preuves du déploiement de plusieurs outils de surveillance de masse ont été constatées.³⁵

Surveillance biométrique

Le Registre national des personnes phy-

siques (RNPP) couvrira 70 % de la population en 2025 grâce à l'utilisation de données biométriques telles que les empreintes digitales et la reconnaissance faciale, ce qui a accéléré les opérations de recensement. Concernant la généralisation des systèmes de reconnaissance faciale dans les espaces publics, aucun déploiement n'a été confirmé pour 2025, mais des cas de contrôles aux frontières basés sur ce type de système ont été signalés, présentant des risques pour la vie privée et la non-discrimination.

Contrôle

En ce qui concerne les mécanismes de contrôle étatiques, le contrôle judiciaire exercé par le procureur est insuffisant et ne fait l'objet d'aucun débat contradictoire ; le taux de rejet des demandes (20 %) d'ici 2025 est quasi nul. L'implication parlementaire est absente, car il n'existe pas de commission ANSSI dédiée à ce domaine, tandis que l'ANSSI disposera, d'ici 2025, de larges pouvoirs sans contrôle indépendant ni audit public.

Une analyse structurée, fondée sur les principes de légalité, de nécessité et de proportion-

34. Loi n° 2024-352 de juin 2024 relative aux communications électroniques en Côte d'Ivoire https://www.artci.ci/images/stories/pdf/lois/Loi_n2024-352_du_6_juin_2024_relative_aux_Communications_Electroniques.pdf (consulté le 11 avril 2026).

35. Initiative Paradigm. L'état de la surveillance numérique. <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/05/The-state-of-Digital-Surveillance-1.pdf> (consulté le 17 mars 2026)

nalité, révèle :

- **Légalité:** La loi est prévisible dans ses objectifs généraux (lutte contre la cybercriminalité), mais ses dispositions relatives à la surveillance (par exemple, l'interception des communications) manquent de précision et de garanties claires, ce qui rend les ingérences potentiellement imprévisibles pour les citoyens.
- **Nécessité:** Ces mesures répondent à un objectif légitime dans une société démocratique, à savoir la protection contre les cybermenaces, telles que la montée de la fraude électronique, mais elles doivent être justifiées par des menaces concrètes sans cibler des groupes spécifiques de manière discriminatoire.
- **Proportionnalité:** Le manque de proportionnalité est évident, avec un équilibre insuffisant entre sécurité et droits de l'homme; par exemple, la surveillance biométrique via le RNPP risque une ingérence excessive dans la vie privée (art. 5) et la liberté d'expression (art. 9), sans contrôle judiciaire indépendant, et pourrait aggraver les inégalités pour les populations marginalisées (rurales, femmes, minorités ethniques) en cas de biais algorithmique ou de fuites de données.

Pour atténuer ces risques, il est essentiel d'établir un contrôle judiciaire indépendant pour toutes les mesures de surveillance, ainsi que des audits réguliers et transparents des systèmes biométriques, par une autorité indépendante telle qu'une commis-

sion dédiée, conformément à la Déclaration. Cela permettrait un meilleur alignement sur les normes régionales en matière de droits de l'homme.

TIC et technologies

émergentes

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle (IA), la reconnaissance faciale (RF), la blockchain et la réalité augmentée/virtuelle, représentent à la fois d'importantes opportunités de développement socio-économique et des risques significatifs pour les droits humains. En Côte d'Ivoire, leur mise en œuvre demeure fragmentée et mal encadrée du point de vue des droits humains. L'année 2025 a marqué le lancement officiel de plusieurs initiatives telles que Pro.AI, ANIA et des partenariats internationaux, mais a également mis en lumière des lacunes en matière de consultation publique, d'éthique et de protection contre les abus. Les défis liés aux TIC et aux technologies émergentes en Côte d'Ivoire portent sur l'équilibre à trouver entre l'innovation économique et la protection des droits humains. L'IA et la RF peuvent améliorer la gouvernance électronique, la

sécurité et l'inclusion financière, mais sans un cadre éthique solide, elles risquent d'accroître la surveillance, la discrimination algorithmique, les atteintes à la vie privée et l'exclusion des populations vulnérables. Le manque de consultation publique et le faible niveau de transparence entourant le déploiement des données biométriques menacent les libertés fondamentales.

La stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle 2030³⁶ la Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle 2030 (SNIA 2030), adoptée en mars 2025, constitue le principal cadre de référence en Côte d'Ivoire. Elle définit six piliers : les infrastructures, les compétences, la recherche, l'industrie, la gouvernance éthique et l'inclusion. Le pays s'est également engagé à mettre en œuvre le Cadre d'éthique de l'UNESCO pour l'IA (2021).

Ce cadre important a été renforcé par une stratégie nationale de gouvernance des données³⁷ et doit être complété notamment par le renforcement du cadre de gouvernance de l'IA avec la création d'une Agence nationale de l'IA (ANIA) et le renforcement du cadre de gouvernance de la protection des données.

Le Registre national des personnes phy-

siques (RNPP) utilise la biométrie faciale et digitale pour 70 % de la population afin de renforcer la mise en œuvre de l'identité numérique dans le pays. Bien que la reconnaissance faciale ne soit pas encore généralisée dans les espaces publics et qu'aucun déploiement urbain généralisé ne soit confirmé pour 2025, des risques importants pour la vie privée, la non-discrimination et la liberté de réunion sont documentés.

Concernant la blockchain, elle est utilisée dans la gouvernance électronique pour la création du registre foncier numérique (projet pilote 2024-2025), qui a permis la production de 15 000 titres de propriété sécurisés. Cette technologie a amélioré la gouvernance foncière en renforçant la transparence et en réduisant la corruption. Les solutions de réalité augmentée et virtuelle ont contribué à soutenir et à enrichir les programmes d'enseignement à distance dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur du pays. Cependant, leur déploiement soulève des préoccupations en matière de droits humains : en l'absence d'accessibilité universelle, elles risquent d'exclure certains étudiants, aggravant ainsi la fracture numérique et compromettant le droit à une éducation inclusive et de qualité. L'Agence natio-

36. Stratégie nationale d'intelligence artificielle de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2030 (SNIA) <https://telecom.gouv.ci/new/uploads/publications/174196670372.pdf> (consulté le 11 avril 2026).

37. Stratégie nationale de gouvernance des données (SNGD) 2030 de la Côte d'Ivoire <https://telecom.gouv.ci/new/uploads/publications/174196707541.pdf> (consulté le 11 avril 2026).

nale d'intelligence artificielle (ANIA), dont la mise en œuvre était prévue pour 2025, n'est pas encore opérationnelle, ce qui limite la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'intelligence artificielle 2030 (SNIA). À cela s'ajoutent l'absence d'un cadre éthique contraignant pour l'IA et la consultation limitée des organisations de la société civile (OSC) lors de l'élaboration des principaux cadres réglementaires.

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale d'investissement 2030 (SNIA 2030), le ministère de la Transformation numérique et de la Numérisation (MTND) a mené plusieurs consultations et recueilli plus de 500 contributions, y compris de la société civile. Toutefois, la liste des noms et le détail de ces contributions, sous forme de rapport de synthèse public, ne sont pas disponibles.

Inclusion numérique

L'inclusion numérique est un enjeu central des droits numériques, promouvant l'égalité d'accès aux opportunités éducatives, économiques et sociales. En Côte d'Ivoire, pays de plus de 32 millions d'habitants avec un taux de pénétration d'Internet projeté à 53,9 % en 2025, cet indicateur témoigne des efforts progressifs déployés pour réduire la fracture numérique, mais aussi de lacunes persistantes en matière d'accessibilité pour

les personnes handicapées et de protection des enfants en ligne. L'année 2025 a été marquée par une augmentation des investissements dans le Fonds de service universel (FSU), mais également par des reculs dans l'inclusion des groupes vulnérables, impactant la participation citoyenne. Les défis de l'inclusion numérique en Côte d'Ivoire consistent principalement à réduire les inégalités d'accès, qui excluent les personnes handicapées, les enfants et les populations vulnérables des opportunités numériques. L'inclusion est un levier pour la gouvernance électronique et l'éducation, mais elle se heurte à des obstacles tels que le manque d'accessibilité pour les personnes handicapées, l'absence de législation spécifique pour les enfants en ligne et une utilisation inefficace du FSU pour réduire la fracture numérique. Ces problèmes menacent l'égalité et l'inclusion sociale, en particulier pour les 1,2 million de personnes handicapées.

En matière d'accessibilité, 15 % des sites web publics seront conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.1) d'ici 2025. Concernant les technologies d'assistance, l'inclusion numérique se poursuit, avec plus de 50 000 bénéficiaires attendus d'ici 2025,³⁸ selon l'Agence nationale du service universel (ANSUT), plusieurs cadres politiques existent dans ce domaine, notamment la loi n° 98-594 relative au handicap (1998), révisée en 2023, mais ceux-ci ne sont pas spécifiques au développement numérique en Côte d'Ivoire. La plateforme e-citoyen,³⁹ mise en œuvre pour encourager la participation citoyenne, reste sous-utilisée et ne sera

accessible qu'à 20 % aux personnes handicapées d'ici 2025. En matière d'alphabétisation numérique, plusieurs initiatives sont déployées pour faciliter l'inclusion sociale et permettre une utilisation généralisée des outils numériques.

Protection des enfants

en ligne

La protection des enfants en ligne demeure un défi majeur pour les autorités de gouvernance numérique en Côte d'Ivoire, aucune loi ne traitant actuellement de cette question. En effet, même la loi n° 2013-450 PDP 2013, révisée en 2024, qui régit le droit à la vie privée, ne l'aborde pas. La SNIA 2030 mentionne la question de l'éthique pour les personnes vulnérables, mais en l'absence de législation spécifique concernant les enfants en ligne, ce cadre reste incomplet.

Fonds de service

universel (FSU)

L'Autorité de régulation des TIC (ARTCI) (créée en 2013) gère l'Union des États fédérés (FSU). En Côte d'Ivoire, le FSU est également associé au Programme national de connectivité rurale (PNCR), qui a notamment facilité l'accès à Internet dans 575 localités rurales d'ici 2025 grâce au déploiement de 5 000 km de fibre optique à travers le pays. En termes d'efficacité globale, le FSU a contribué de manière significative à réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales de 5 % (les zones rurales atteindront 60 % contre 50 % d'ici 2024), mais d'importants défis, tels que l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans sa gouvernance, restent à relever. Selon l'ARTCI, 120 milliards de FCFA ont été collectés en 2024, contre 100 milliards en 2023⁴⁰ par le FSU. Fin 2025, 80 milliards de FCFA (après attributions) restaient disponibles.

On constate un manque de rapports officiels réguliers sur sa gestion. Toutefois, selon le gouvernement ivoirien, 60 % des fonds du FSU ont été alloués à la connectivité rurale

38. Rapport ARTCI sur l'inclusion numérique en Côte d'Ivoire https://www.artci.ci/images/stories/pdf/rapport_activite/Rsum_Executif-Etude_Inclusion_Numrique_Version_finale__12_02_2025_DEP.pdf (consulté le 11 avril 2026).

39. Portail e-Citoyen CI pour les services publics en Côte d'Ivoire <https://www.e-citoyen.net/> (consulté le 11 avril 2026)

40. Rapport ARTCI sur les statistiques du marché des télécommunications en Côte d'Ivoire en 2025 https://www.artci.ci/images/stories/pdf/RAPPORT_ARTCI_-_T3_2025.pdf (consulté le 11 avril 2026).

par le biais du PNCR. Si les résultats des audits publics sont publiés dans les prochains mois, cette évaluation sera plus pertinente et objective.

Aucun communiqué officiel, document de politique générale ni compte rendu des débats parlementaires concernant la ges-

tion, les défis et les projets d'avenir du FSU n'est disponible en ligne. La transparence est limitée, car il n'existe aucun rapport mensuel public et la gestion administrative et financière est opaque.

Conclusion

L'évaluation globale de la Côte d'Ivoire dans le Rapport Londa 2025 révèle un paysage des droits numériques positif mais inégal, avec un score TheScore moyen de 34/60 en 2025. Ce score reflète des progrès modestes en matière d'accès à Internet et de protection des données, mais des reculs persistants concernant la liberté d'expression et l'inclusion numérique. Le pays a réalisé des progrès significatifs en matière d'infrastructures et de réglementation, notamment avec le développement et la mise en œuvre, aux premières étapes, de la Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle (SNIA 2030) et de la Stratégie de gouvernance des données (SGD), ainsi que le déploiement du Numéro national d'identification personnel (RNPP) afin de garantir une identité numérique pour tous.

Ces avancées témoignent d'un engagement à s'aligner sur les normes continentales telles que le Cadre stratégique de l'Union africaine sur la gouvernance des données et le Cadre

d'interopérabilité des systèmes d'identité numérique de l'Union africaine. Cependant, des défis structurels, l'instabilité politique, les inégalités de genre et les disparités entre les zones rurales et urbaines, ainsi que la faiblesse de l'application de la loi, compromettent le respect de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et entravent l'inclusion sociale. La trajectoire future devrait privilégier une gouvernance numérique inclusive et transparente afin de traduire ces progrès en impacts concrets.

Pour améliorer sa notation actuelle, la Côte d'Ivoire devrait adopter une feuille de route ambitieuse pour la période 2026-2030, en renforçant ses institutions par la transformation de l'ARTCI en un APDP indépendant et l'adoption d'une loi sur l'IA éthique. La Côte d'Ivoire devrait accroître ses investissements dans l'inclusion numérique (augmentation de 50 % du Fonds social unique pour les personnes handicapées et les enfants, et campagnes d'alphabétisation). Il est nécessaire de renforcer le cadre de gouvernance de la cybersécurité en l'alignant sur les exigences de la Déclaration.

Recommandations

Sur la base de l'évaluation globale du rapport Londa 2025 pour la Côte d'Ivoire, qui affiche un score de 34/60 avec des progrès modérés en matière d'accès à Internet et de protection des données, mais des reculs persistants en matière de liberté d'expression et d'inclusion numérique, les recommandations suivantes ont été formulées.

Le gouvernement devrait :

- Accélérer la mise en œuvre de la SNIA 2030 et de l'ODD: le MTND devrait lancer l'Agence nationale d'IA avec un comité consultatif comprenant l'OSC, afin d'intégrer les analyses d'impact relatives à la protection des données obligatoires et de réduire les violations de données.
- Renforcer les infrastructures inclusives grâce au USF: augmenter les fonds du USF à 150 milliards de FCFA (USD) par an contre 120 milliards de FCFA investis en 2025 pour connecter les localités rurales, les allocations donnant la priorité à l'accessibilité pour les personnes handicapées.
- Adopter une loi révisée sur la cybersécurité: le MTND, en partenariat avec l'ANSSI, devrait réviser la loi 2018-719 pour inclure des contrôles judiciaires indépendants sur la surveillance.
- Promouvoir l'accès libre à l'information: améliorer la loi 2013-867 pour traiter les demandes d'information avec une commission dédiée à l'information en ligne.
- Intégrer l'inclusion dans tous les projets et prioriser les programmes destinés aux enfants et aux personnes handicapées, avec des audits annuels pour mesurer l'impact sur l'égalité.
- Adoptez une loi sur la protection de l'enfance en ligne.
- Harmoniser avec la région et le continent: ratifier pleinement les protocoles numériques de la ZLECAf (2024) et s'aligner sur la CEDEAO pour l'interopérabilité.
- Investissez dans la cybersécurité éthique: allouez des fonds à la formation et aux outils pour lutter contre les violations.
- Suivi et évaluation annuels: réaliser des audits publics annuels, publier en ligne, suivre les progrès et les difficultés rencontrées.

Les médias devraient :

- Promouvoir l'éducation numérique: les médias devraient lancer des campagnes éducatives sur les droits en ligne.
- Documentez et dénoncez les infractions: utilisez des plateformes comme Ripoti pour signaler les perturbations et les arrestations.
- Lutter contre la désinformation sexiste: former les journalistes à l'éthique de l'IA, en particulier sur les cas impliquant des femmes politiques.
- Tirer parti de l'accès à l'information: tester la loi 2013-867 avec des demandes annuelles de transparence sur la FSU et la RNPP, en publiant les résultats pour sensibiliser le public.
- Participez aux comités consultatifs de l'ANIA pour influencer les politiques en matière d'IA et promouvoir la liberté d'expression.

Le secteur privé devrait :

- Adopter des pratiques éthiques en matière d'IA: les FAI devraient mettre en œuvre des AIPD volontaires pour les projets d'IA.
- Investir dans l'inclusion par le biais de PPP : nouer un partenariat avec la FSU pour améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées.
- Renforcer les cadres internes de cybersécurité: adopter les normes ISO 27001 et signaler les violations à ART-CI par souci de transparence.
- Promouvoir la culture numérique: lancer des programmes de RSE pour les jeunes/enfants.
- Plaider pour une réforme du cadre de gouvernance des données: par le biais du CGECI, influencer les lois sur la protection des données et la cybersécurité afin d'équilibrer sécurité et droits, en visant zéro atteinte à la liberté d'expression.




Les organisations de la société civile devraient:

- Plaider en faveur de lois inclusives et mobiliser pour l'élaboration d'une loi sur la protection de l'enfance en ligne et l'accessibilité pour les personnes handicapées d'ici 2027.
- Surveillance et documentation des violations: Créer un observatoire numérique pour un rapport annuel sur les perturbations/la surveillance
- Promouvoir l'inclusion par le biais du Fonds de service universel (FSU): audit de l'utilisation des fonds du FSU par le biais de demandes d'information en vertu de la loi 2013-867,
- Éduquer et former: Lancer des campagnes d'alphabétisation, axées sur le genre et les enfants non inscrits.
- Collaborer avec le MTND: intégrer les comités prévus pour la création de l'ANIA afin d'influencer la gouvernance de l'IA et de promouvoir le respect de la Déclaration.





L'indice Score

Côte d'Ivoire, 2025

1 = Totalement non conforme; 2 = Légèrement conforme; 3 = Modérément conforme;
4 = Considérablement conforme; 5 = Entièrement conforme

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Coupsures Internet	P38(2)			Aucune panne majeure n'a été constatée depuis 2023 (rapports ARTCI 2024-2025). Stabilité du réseau malgré les élections, mais risques mineurs en zones rurales. Score élevé pour l'absence récente de coupures.
Absence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37			Les plans SNIA 2030 (pp. 36-49) et SNGD 2030 mentionnent l'inclusion numérique, mais pas de politique dédiée à un accès abordable et universel (persistance des disparités entre zones urbaines et rurales, selon les rapports d'ARTCI). Des lacunes subsistent quant aux mesures concrètes.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)			La loi n° 867 sur la presse de 2017 érige en infraction la diffusion de fausses informations (art. 97) et sera renforcée en 2025 par un décret contre la désinformation en ligne. Ces mesures, bien que modérées, présentent des risques pour la liberté d'expression (selon Human Rights Watch).

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
législation sur la sédition	P22(2)			Le Code pénal (art. 173) érige la sédition en infraction, mais son application en ligne reste modérée (aucun cas majeur d'IA/désinformation entre 2023 et 2025). Il est conforme aux normes de l'Union africaine, mais critiqué pour son imprécision.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) & (2)			Cas de harcèlement de journalistes et de militants (rapport RSF 2025, arrestations post-électorales de 2025). Améliorations grâce au Système national d'information sur l'éthique (SNIA), mais lacunes en matière de protection.
Législation sur la protection des données.	P42			Loi robuste 2013-450 (protection des données personnelles, création de l'APDP). Renforcée par la SNIA 2030 (pp. 56-59, audits de données). Alignée sur l'AUDPF, mais avec une capacité de renforcement limitée.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires d'Internet.	P38 and P39(4)			Demandes fréquentes de retrait (rapports ARTCI 2025 : plus de 150 cas de désinformation/élections). Manque de transparence, risque de censure (Freedom House).
Atteinte à la vie privée des communications	P41			La loi sur la cybersécurité 2013-451 offre une protection, mais dans certains cas, une surveillance est requise. La loi sur l'éthique de la SNIA (pp. 56-59) promet des audits, mais ceux-ci n'ont pas été mis en œuvre.

Indicateur	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive des informations sur les technologies numériques.	P29(3)			Le document SNIA 2030 (pp. 66-71) prévoit la transparence, mais les rapports ARTCI/MTND sont limités (aucune divulgation proactive n'est prévue par l'IA 2025). L'accès à l'information présente des lacunes (rapports informatiques). La divulgation est faible et les annonces sporadiques. Aucune politique proactive n'est mise en place.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)			SNIA 2030 est achevée (3 piliers, feuille de route alignée sur l'Agenda 2063/AUDPF). Son existence est un point positif, mais sa mise en œuvre n'en est qu'à ses débuts.
Adoption de lois, de politiques et de mesures relatives à l'enfance visant à promouvoir la sécurité et la confidentialité numériques des enfants en ligne	P37(5)			Il n'existe aucune législation spécifique et contraignante dédiée à la protection des enfants dans l'environnement numérique (il n'y a pas de dispositions concernant les limites d'âge appropriées, la conception adaptée aux enfants, la vérification obligatoire de l'âge sur les plateformes ou les règles de confidentialité renforcées pour les mineurs).
Inclusion numérique	P37(3)			<ul style="list-style-type: none"> L'inclusion SNIA (pp. 36-49) cible les femmes, les jeunes et les populations rurales. Des progrès, mais les inégalités persistent.

Total
(jusqu'à
60):

2025
34



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.
www.paradigmhq.org